



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille quinze et le Jeudi 09 Avril,

Les membres du Conseil Municipal de Morne-À-L'eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Adjoint au Maire de la Commune de Morne-À-L'eau

Etaient présents (29) : Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Madame Florise CANVOT, Monsieur Jean DARTRON, Madame Dolores BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Annick VANONY, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Monsieur Judex LACLUSE, Madame Marie-Christine NANETTE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle MAKAI-AZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE.

Excusés (01) : Monsieur Jean-Claude LOMBION

Etaient absents (04) : Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Kleber BLANCHE-MARIE, Madame Sabine GARES

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N°03-03-2015

Approbation du Plan de Financement et de l'échéancier de la réalisation de la basse Nautique de MORNE-A-L'EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil que par délibération n° 09-02-2013 du 28 Février 2013, il a approuvé la procédure de construction de la base nautique municipale de Vieux-Bourg.

Une étude de faisabilité plus poussée commandée par la Ville a été conduite par le bureau d'étude INCITY, elle prévoyait :

- Les états des lieux règlementaires et urbains,
- Une phase de concertation,
- L'élaboration du pré programme,
- La conception d'un schéma directeur et un chiffrage
- La réalisation d'un visuel et d'une esquisse en 3 D.

Cette étude a aussi permis de fixer le coût d'objectifs de réalisation de ce projet au montant de 2 195 000,00 Euros HT.

A la lumière de ces nouveaux éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le nouveau plan de financement, relatif à ce projet ainsi que le nouvel échéancier correspondant. Ils se présentent comme suit :

Les travaux se déroulent en deux phases réparties de la manière suivante :

PHASE 1 (la base nautique et son hangar de stockage)		délais
Base Nautique	935 015,77	
Equipement base (exploitation)	115 000,00	
Espaces extérieurs, adaptation des voies confortement des berges	420 000,00	10 mois
Total général travaux	1 470 015,77	
Maîtrise d'œuvre, études diverses	301 353,23	
Total général HT phase 1	1 771 369,01	

PHASE 2 (l'atelier de voile traditionnelle et finalisation des abords)		délais
Atelier de voile traditionnelle	204 984,23	
Equipement de l'atelier non compris	-	
Espaces extérieurs, adaptation des voies confortement des berges	140 000,00	6 à 7 mois
Total général travaux	344 984,23	
Maîtrise d'œuvre, études diverses	78 646,77	
Total général HT phase 2	423 631,00	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire

Et après en avoir délibéré

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver le plan de financement ainsi que l'échéancier tels que présentés ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT

	Coût en euros H.T	D.E.T.R	Fonds Européens	Conseil Régional	Conseil Général	Commune
Construction	1 140 000 € (100 %)	342 000 € (30 %)	342 000 € (30 %)	228 000 € (20 %)		228 000 € (20 %)
Maîtrise d'œuvre et études diverses	380 000 € (100 %)	118 950 € (31,30 %)	109 060 € (28,70 %)	76 000 € (20 %)		76 000 € (20 %)
Equipement de la base	115 000 € (100 %)				57 500 € (50 %)	57 500 € (50 %)
Aménagement des espaces extérieurs et voiries	560 000 €		185 490 €	25 250 €	271 750 € (50 %)	77 500 €
TOTAL	2 195 000 €	460 950 €	636 550 €	329 250 €	329 250 €	439 000 €

ECHEANCIER

Décembre 2015 : réception des arrêtés d'attribution des subventions

Avril 2016 à Septembre 2016 : Concours de maîtrise d'œuvre

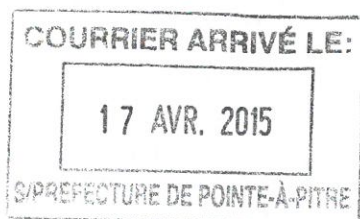
Octobre 2016 à mars 2017 : Etude de maîtrise d'œuvre et appel d'offres travaux

Avril 2017 à Janvier 2018 : Travaux phase 1

Février 2018 à Juillet 2018 : Travaux phase 2

ARTICLE 2 : *D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires dans le cadre de cette affaire dont l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général de la Guadeloupe.*

Article 3 : *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*



Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-l'eau, le 14 Avril 2015

Le Maire

Jean-Claude LOMBION

Philipson FRANCOY

1^{er} Adjoint au Maire



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le... 17 AVR. 2015

Formalités de publicité

Effectuées le... 20 AVR. 2015

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre